

# L' Abeille.

5me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

5me Année

VOL. VIII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 30 DECEMBRE 1859.

No. 14.

Nous devons à l'obligeance d'un ami la petite pièce inédite suivante adressée à un de ces poètes comme il s'en rencontre de temps en temps dans les collèges, et pour qui toute la poésie consiste à faire rimer un très-grand nombre de lignes.

## SATIRE CONTRE UN MAUVAIS POÈTE.

De rimer, croyez-moi, laissez là la manie ;  
Il faut être doué d'un bien rare génie  
Pour que les Dieux ravis de l'Olympe éternel  
Accordent ici-bas le titre d'immortel.  
Pourquoi vous tourmenter de la vaine pensée  
De le pouvoir ravir ? Votre muse insensée,  
D'Apollo provoquant le dédain mérité,  
Pourrait-elle prétendre à l'immortalité ?  
Opiniâtre en ses chants, son insolente audace,  
Effrayant tous les jours les échos du Parnasse,  
Elle n'est que l'horreur des chœurs glorieux  
Dont les divins accords savent charmer les Dieux.  
Dans un coupable excès elle s'est enhardie  
A blesser de ses chants leur oreille assourdie.  
Foulant aux pieds les lois les plus saintes de l'art,  
Abandonnant la rime aux chances du hazard,  
Elle marche à grands pas et, dans sa folle allure,  
S'affranchit sans remords des lois de la mesure,  
Loin d'elle rejetant ce salutaire frein,  
Elle suit les conseils d'une aveugle licence  
Et brave tous les jours, avec un front d'airain,  
Du bon sens outragé la tardive vengeance.  
Elle est enfin venue. Ami, de la raison  
Recevez, sans aigreur, cette utile leçon.  
De rimer à tout prix l'ambition est vaine.  
De tourner un bon vers la chance est incertaine.  
Vous n'avez jusqu'ici, avec un grand labeur,  
Mérité que le nom d'un inepte rimeur.  
Choisissez mieux ; laissez cette matière aride.  
L'imagination vous est un mauvais guide.  
A ses caprices vains elle vous fait errer  
En blessant à la fois toutes les convenances ;  
Des anges à la boue et du ciel à l'enser  
Vous franchissez d'un pas les distances immenses.  
Ne vous en avertir, à ma sincérité,  
Aurait paru pécher contre la charité.  
Et quoiqu'ose, après tout, votre muse offensée,  
Je ne me repens point d'avoir dit ma pensée.

## LE CARDINAL ANTONELLI.

Ce dignitaire distingué que l'Europe place avec raison au nombre de ses hommes d'état les plus illustres, naquit le 3 Avril 1806 à Sonino petite ville, sur les confins du royaume de Naples, dans la province de Marittima. Ses parents, d'une naissance peu distinguée, appartenaient à cette classe aisée de la société où se trouve le plus souvent tout le bonheur que l'homme puisse goûter ici-bas. Une fortune considérable, fruit de son activité et de son industrie, une réputation sans tache relevée par la loyauté et le dévouement qu'il avait toujours témoignés au St Siège, tels

étaient les titres que possédait le père du Cardinal Antonelli. Il avait cinq fils, qui ont presque tous obtenu un grand crédit dans l'état, grâce à cette énergie indomptable de caractère qui distingua tous les membres de cette famille remarquable. Son troisième fils, Jacques, le sujet de cette courte biographie, fit présager, dès son bas âge par ses goûts et ses inclinations, sa grandeur future. Dès sa plus tendre jeunesse, il manifestait un désir ardent d'embrasser l'état ecclésiastique, et de dévouer sa vie au service de l'Eglise. Il n'avait que treize ans, lorsque sur ses propres sollicitations, on l'envoya à Rome pour terminer ses études académiques. Le collège Romain eut l'honneur de recevoir le premier, le jeune étudiant, qui ne quitta cette maison que pour entrer à la Sapience.

Son séjour dans ce dernier établissement fut principalement remarquable par l'application et le zèle infatigable qu'il montra dans la poursuite de la science du droit : il eut le bonheur de voir ses efforts couronnés d'un plein succès. Il obtint les degrés ordinaires avec beaucoup d'éclat, et fut enfin investi des honneurs suprêmes du Doctorat en Théologie et en Droit Canon. La jurisprudence offrit ensuite une nouvelle carrière à ses investigations, carrière difficile et périlleuse où plus d'un athlète succombe avant d'arriver au terme. Cependant le jeune Antonelli ne craignit point de s'y engager, et, sous la direction et la surveillance d'un des juges les plus en renom de Rome, il la parcourut avec un succès immense laissant derrière lui tous ceux qui avaient méprisé son âge et sa faiblesse. La Prélature de Justice, tel était le prix du vainqueur qui pouvait se conformer aux règles prescrites par une bulle du pape Alexandre VII. Une condition indispensable pour parvenir au rang et aux privilèges de cette dignité, demande que le candidat prouve qu'il est né d'une famille d'une réputation sans tache et d'antécédents honorables ; de plus qu'il possède une fortune dont la rente soit de £400, par année, de notre monnaie.

L'abbé Antonelli n'avait aucune difficulté à se conformer aux règles prescri-

tes : car ses talents remarquables, ses acquisitions littéraires et son ample patrimoine étaient autant de titres qui non seulement le rendaient digne d'entrer au nombre des prélats, mais encore, le désignaient comme un homme capable de jeter sur ses collègues un vif éclat. Il obtint cet honneur en 1830 sous le pontificat de Pie VIII, le tribunal qui avait le droit de droit de la nomination l'ayant reçu avec un consentement unanime. Le règne de Pie VIII ne fut que de courte durée. Son successeur Grégoire XVI fut un pontife qui, par ses talents supérieurs, sa grande érudition, était parvenu, sans aucun secours étranger, de l'ombre des autels au trône des Césars. Son amour pour les beaux-arts était bien reconnu, et il prenait un plaisir extrême à récompenser le mérite. La vive intelligence de Monsignor Antonelli ne tarda pas à attirer son attention, et il mit bientôt à profit une réunion si rare de tant de qualités distinguées, en leur donnant un champ où elles pussent se déployer.

Sa Sainteté le nomma d'abord Président et ensuite assesseur d'une des plus hautes cours de justice à Rome. En s'acquittant de ses fonctions judiciaires, il fit preuve d'une appréciation exacte du cœur humain et d'un jugement solide : ce qui fut une des causes principales de son avancement dorénavant si rapide. Il devint successivement Légat d'Ovieto, de Viterbe et de Macerata. Rappelé à Rome du gouvernement de cette dernière province, il fut nommé Sous-Secrétaire d'Etat puis Trésorier de la chambre Apostolique. Il conserva cette dignité jusqu'en l'année 1817, dans le courant de laquelle Sa Sainteté Pie IX voulant récompenser le mérite d'un si grand homme, le revêtit de la pourpre de Cardinal et fit en termes magnifiques Péloge des services signalés qu'il avait rendus à l'état. L'année suivante le vit ministre des Finances, Secrétaire d'Etat et Président du Conseil.

A peine avait-il pris les rênes du pouvoir suprême qu'il crut qu'il était nécessaire d'inaugurer un nouveau régime et il seconda de tous ses efforts les vues de Pie IX. Il prit le chemin de l'exil avec son illustre chef et comme Pro-Secrétaire d'E-